

**Conditions d'admission :**

- être âgé(e) d'au moins 20 ans,
- avoir terminé l'école secondaire et être titulaire d'un certificat d'études professionnelles ou diplôme d'études supérieures,
- avoir suivi régulièrement un cours de yoga durant deux ans au minimum, dont une année à Yoga7 si possible,
- jouir d'une bonne santé physique et mentale,
- aimer les contacts humains et de s'y sentir à l'aise,
- être intéressé(e) par le domaine du yoga,
- être disposé(e), au besoin, à se remettre en question.

**Participant(e)s au cursus 2012-2016:**

- candidat(e)s pouvant y consacrer environ 20 heures mensuelles d'étude à Yoga7, plus l'équivalent en étude personnelle, ainsi que cinq jours de stage d'été en résidentiel (Suisse ou France), répartis sur une période de 4 ans,
- étudiant(e)s issu(e)s d'autres écoles dont le cursus et les motivations permettent d'imaginer une intégration aisée aux objectifs et règles de l'école.

Le nombre de places étant limité, la demande d'inscription doit nous parvenir avant le 31 mai 2016, sauf cas exceptionnel et dérogation de la direction.

**Documents à fournir :**

- un curriculum vitae mentionnant la situation actuelle, les principales écoles et formation suivies, les diplômes obtenus, ainsi que l'expérience professionnelle,
- une lettre expliquant la motivation de se former en yoga,
- la photocopie d'une pièce d'identité valable,
- une photo, format passeport ou non.

**Inscription :**

- la demande d'inscription fait l'objet d'au moins un entretien avec la directrice de l'école, la coordinatrice de la formation pour connaître la motivation du/de la candidat(e) ;
- le candidat verse la somme de 200.- frs pour ouverture du dossier ; ces arrhes seront déduites du prix global en cas de confirmation définitive de l'inscription. Dans le cas contraire, elles restent acquises à Yoga7.
- la direction de l'école a compétence de refuser une inscription. La décision de l'acceptation ou du refus de l'inscription est communiquée au/à la candidat(e) par écrit ;
- Le/la future(e) étudiant(e) verse alors le premier tiers de la formation, ce qui valide l'inscription (au plus tard en août 2012) ;
- les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

**Présences/absences durant la formation :**

- L'étudiant-e s'engage à suivre tous les week-ends de formation, ainsi que les semaines de stage d'été obligatoires, dont les dates sont définies dans le calendrier de formation qui est mis à disposition 2 ans à l'avance à l'étudiant(e). L'étudiant(e) s'organisera en conséquence.
- L'absence pendant un week-end de formation (partielle ou complète) doit être annoncée à l'avance au formateur concerné ainsi qu'au secrétariat de l'école. Des absences trop fréquentes remettent en question la fréquentation de la formation, 80% de présence sur l'ensemble du cursus est requis pour l'obtention du diplôme Yoga7
- L'étudiant(e) peut rattraper les cours manqués et convient d'un horaire avec le/la formateur/trice concerné(e), le tarif horaire est de 70.-frs

**Attestation, certificat et diplôme :**

- Une attestation du nombre d'heures de cours suivies sera donnée à la fin de la formation.
- Yoga 7 octroie un certificat d'aptitude à l'enseignement du yoga aux personnes qui ont réussi les examens de fin de 4<sup>e</sup> année et dont le mémoire a été accepté par le jury de Yoga 7.
- La formation permet aussi de se présenter aux examens de Yoga Suisse qui se passent en deux parties, anatomie-physiologie et pathologies en relation avec le Yoga, d'une part, et la philosophie et pratique et théorie du Yoga d'autre part. Ils sont organisés d'une manière centralisée à Berne pour toute la Suisse en général en automne, mais certains changements sont en cours. Le règlement d'examen de l'association professionnelle Yoga Suisse (yoga.ch) peut être obtenu au secrétariat de Yoga Suisse ou auprès de Yoga7. Ce diplôme est reconnu par l'Union Européenne du Yoga (UEY).